# La Gazette

## des Amis du Bois de Serres

www.amisduboisdeserres.org septembre 2017

## Le mot du Président

A l'heure où nous écrivons ce billet, la loi sur la biodiversité vient d'être votée par l'Assemblée Nationale, et de nouvelles perspectives pour la biodiversité s'ouvrent à nous.
Nous prenons acte de cette politique volontariste pour la protection de la nature, la préservation des ressources, et la reconnaissance du statut de l'animal sauvage.

Nous espérons que cette politique sera effective très prochainement au niveau régional, métropolitain et communal. Ceci permettra peut-être de valider plus rapidement le classement du Bois de Serres, et surtout à toutes les associations reconnues d'utilité publique de participer à sa charte.

Notre action est portée par votre participation. Il est très important que vous renouveliez votre adhésion. Afin de la favoriser, nous maintenons depuis 11 ans la cotisation à 5€ pour tous les membres d'une famille.

Nous vous invitons à venir nombreux à nos manifestations et y amener vos amis pour leur faire découvrir en profondeur notre superbe patrimoine naturel local. Nous vous invitons aussi à participer aux activités de gestion de l'association : réunions du Conseil d'Administration et du Bureau, Assemblées Générales pour apporter vos idées et votre énergie. Merci à tous de nous aider à trouver de nouvelles raisons d'agir.

Venez nous rencontrer à la Journée des Associations, le samedi 9 septembre prochain à partir de 8:30 à l'Espace Jean Rigaud.

Dans l'attente de vous rencontrer,

Michel Audouard

# Conférence annuelle 26 janvier 2017

Une cinquantaine de personnes étaient présentes à la salle du CEDRE pour la conférence annuelle des Amis du Bois du Bois de Serres. Le thème retenu cette année était : **« Accueillir et protéger la biodiversité dans son jardin »**. Pourquoi ? Comment ?

Le conférencier, Mr Philippe RIVIERE (Vice-Président de la Ligue de Protection des Oiseaux du Rhône), a présenté des exemples d'aménagements très simples pour faire de nos jardins un lieu accueillant pour la flore et la faune sauvage en les préparant à être des « refuges LPO »

Quelques conseils :

- pas de désherbant
- un point d'eau pour l'été et même l'hiver
- quelques fleurs sauvages pour les insectes

Notre assemblée générale ordinaire a suivi cette conférence.

Pour apporter votre soutien à la Ligue de Protection des Oiseaux : www.lpo.fr

## Matinée nettoyage

Une trentaine de personnes s'étaient réunies le dimanche 2 avril, pour notre matinée de nettoyage annuelle. La météo très pluvieuse nous a malheureusement contraints à l'annuler.

Rendez-vous le 25 mars 2018.

## "Chants d'oiseaux"

Une balade dans le Bois des Serres était organisée le 21 mai, en compagnie de Mr Arnaud LEDRU, spécialiste des chants d'oiseaux à la LPO, sur le thème : « Reconnaissance des oiseaux par leur chant ». Quelque cinquante personnes étaient présentes. Toutes ont été surprises par la diversité des espèces locales, et enthousiasmées d'entendre plus de 15 chants différents, surtout près de la rivière.

Devant ce succès, nous envisageons vous proposer à nouveau ce type de balade en 2018.

# Commentaires sur le plan de déplacements urbains de la métropole de Lyon

Le projet de PDU, à la suite des documents qui l'ont précédé (DTU, SCOT), rappelle le diagnostic largement partagé sur les difficultés des déplacements dans la métropole. Il en tire des objectifs ambitieux de réduction du recours à la voiture grâce au développement des transports en commun et des modes doux. Les orientations proposées affirment le souci d'équité entre les secteurs de l'agglomération, la volonté de cohésion sociale, et le principe de « ville des courtes distances ».

Ces principes se heurtent aux contraintes géographiques, notamment pour le périmètre de la conférence Ouest-Nord des communes. Ce secteur est en proportion le plus concerné par les déplacements en voiture (64%, contre 44% pour l'ensemble de l'agglomération). Ces chiffres en disent long sur l'inadaptation des transports en commun actuels, réalisés avec des bus pénalisés par la congestion routière. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle concerne pour notre secteur, outre les habitants, plus de 30.000 salariés et de 21.000 étudiants, élèves ou stagiaires, mais aussi les résidents des communes de la 2e couronne de l'agglomération (Val d'Azergues, agglomération de Villefranche) qui travaillent à Lyon et traversent chaque jour les communes riveraines de l'A6.

Pour répondre aux besoins aujourd'hui insatisfaits, le PDU propose de corriger les difficultés d'accès au centre de l'agglomération. L'opportunité offerte par le déclassement de l'autoroute A6-A7 et la valorisation du tram-train sont naturellement évoquées.

Des **améliorations immédiates** seraient possibles.

1. Pour la **ligne 4** nous préconisons de modifier le trajet en créant la boucle suivante pour desservir le centre d'Écully : Gare de Vaise - Avenue du Bon Pasteur (Centre commercial Ecully grand-ouest) Av Guy de Collongues (Grandes écoles) - Chemin de Charrière Blanche (Ecully centre) - Av Edouard Aynard - Gare de Vaise. Le **tunnel** qui relie le rond-point du Pérollier à l'avenue du Bon Pasteur pourrait sans dommage être réduit à 2 fois une voie (au lieu de 2 fois 2 voies aujourd'hui) pour créer un passage pour les piétons et une piste cyclable.

2. Les contraintes liées au relief tourmenté du secteur justifieraient que soit au moins étudiée la faisabilité des **transports par câble**, à l'instar de ce que bien des villes commencent à réaliser.

3. Par ailleurs, le développement des **modes doux** est insuffisamment développé. Des pistes cyclables devraient être créées avenue Paul Santy, avenue de Verdun, avenue du Bon Pasteur. Une station « Velib » de location de vélos électriques en libre- service aurait par ailleurs tout son sens dans la commune, tout comme la création de stations « Autolib » de voitures électriques aux Grandes écoles et à Ecully Grand Ouest. Enfin, l'amélioration systématique des trottoirs doit être prévue pour les rues qui le permettent, tout comme la réalisation de chemins piétonniers (liaison Écully-centre /Ecully Grand Ouest , accès piéton au Bois de Serres par le chemin de Charbonnières, reconfiguration du tunnel du Bon Pasteur pour autoriser le passage des piétons et des cyclistes).

Le **tram-train** est reconnu comme « une forte attente » sur la ligne Lozanne / Saint-Paul, mais renvoyé à la bonne volonté de la Région et la « situation difficile des gares » est constatée sans faire l'objet de projets précis.

1. On pourrait souhaiter que le réaménagement du tunnel Tassin-Gorge de Loup et le doublement de la voie de la **ligne de Lozanne** soient étudiés dans le cadre de ce PDU : la ligne en question dessert entre autres le val d'Azergues dont les habitants, qui travaillent à Lyon et dans la première couronne sont condamnés à utiliser la voiture et à emprunter les axes saturés que sont l'A6 et l'ancienne Nationale 6.

2. A défaut de doublement rapide de cette voie ferrée, on pourrait imaginer que l'emprise disponible soit utilisée pour les **modes doux** de déplacement entre Gorge de Loup et Lissieu ou Civrieux. Là aussi, une étude serait nécessaire. Ceci y compris pour le percement éventuel d'un **nouveau tunnel** entre Gorge de Loup et Saint Paul, infiniment plus court que celui du projet de métro de Saint-Paul à Alaï, qui fait largement double emploi avec le tram-train de la ligne de Brignais. Et l'ancien tunnel pourrait alors être dévolu aux modes doux, à l'image (réduite) de ce qui a été fait pour le tunnel de la Croix-Rousse.

3. Pour les aménagements de **gares**, la création de **parcs multimodaux** s'impose en particulier à la gare d'Écully-La Demi-Lune, avec une liaison directe par bus au centre d'Écully.

4. Enfin, le souci de favoriser les transports en commun ne peut pas s'exonérer d'une réflexion sur la **tarification unique** entre le tram-train et les TCL, afin de faciliter la vie quotidienne des usagers. Cette observation vaut également pour les autres lignes SNCF, qui présentent un intérêt évident pour les habitants de la métropole et pour ceux qui viennent y travailler chaque jour. On pense ici à la ligne qui va de Tarare à Saint-Germain-au-Mont d'Or et à Perrache en passant par la gare de Vaise où une correspondance est possible avec le métro D.

S'agissant du **déclassement de l'autoroute**, il semblerait que la décision récente ait pris de court les rédacteurs du PDU, qui renvoient à de futures études. De fait, rien ne concerne Ouest-Nord pour la première phase dont le terme est fixé à 2022. Il faudrait donc attendre l'échéance 2030 pour voir fonctionner la « ligne forte » A4 d'Écully à Vaise et à la Part-Dieu (par bus), espérer le bouclage de «l'anneau des sciences» et rendre effective la transformation de l'autoroute en boulevard urbain.

1. Sur le tracé de l'actuelle autoroute A6, il est prévu de créer des **sites propres pour les transports en commun**. L'emprise actuelle rend ce projet réaliste de Limonest à l'échangeur du Valvert, avec des pistes cyclables, des traversées à niveau, des carrefours à feux et des parcs relais ou pôles d'échanges multimodaux.

2. Pour ces **pôles d'échanges multimodaux**, des réserves foncières semblent facilement mobilisables à la Porte de Lyon, au Pérollier, mais aussi, ce que le document oublie, au niveau de la zone d'activité du Moulin Berger et du siège de Seb où un vaste terrain portait autrefois une aire de service de part et d'autre de l'autoroute. Il convient d'insister sur la nécessaire **création de traversées à niveau**, protégées par des feux tricolores, qui constitueraient le signe le plus évident de la perte du statut autoroutier de la voie.

3. La création de transports en commun performants en site propre sur l'emprise de l'autoroute et de pôles d'échanges multimodaux devrait naturellement être accompagnée d'une refonte complète des lignes de bus actuelles. Cette perspective n'est pas évoquée, pas plus que le recours à des moyens de transport autres que le bus.

Le PDU qui est proposé souffre donc de sérieuses **lacunes pour le secteur Ouest-Nord**. Des incertitudes demeurent sur le grand contournement de l'agglomération (Ouest, Est ?), la réalisation du barreau Nord de liaison avec l'A89, le calendrier de réalisation de l'anneau des sciences, la mise à niveau de la ligne ferroviaire Lozanne / Saint-Paul et enfin les modalités de transformation de l'autoroute A6 en boulevard urbain.

Des éclaircissements sont attendus sur ces zones d'ombre. Le phasage des différentes réalisations n'est du reste pas indifférent, tant est grand le risque d'un report de trafic sur les voiries secondaires des communes limitrophes du futur boulevard urbain, qui ont pour l'essentiel conservé le gabarit des chemins ruraux du début du XXe siècle.

Claude Lardy

# Cinéma avec Les Amis du Bois de Serres

**L'équipe des Amis du Bois de Serres avait organisé le 1er** avril la projection du film de Jean-Michel BERTRAND, « La Vallée des Loups ». Cette projection pour petits et grands au Centre Culturel a fait salle comble avec quelque 125 personnes présentes.

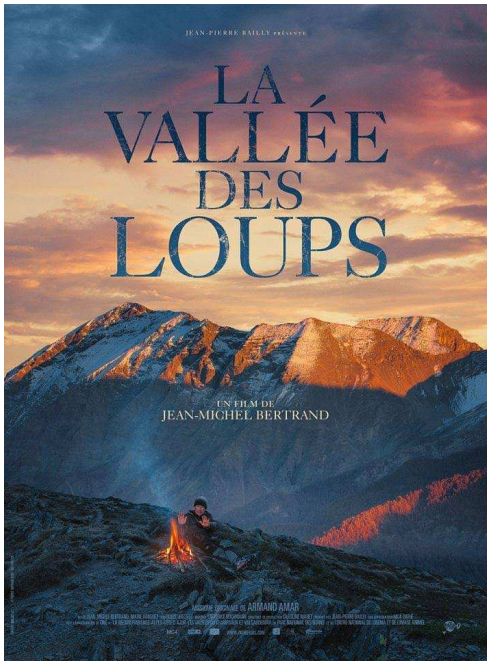


**Un débat entre le cinéaste et photographe des loups Fabien BRUGGMAN qui vient de vivre deux ans avec sa famille dont un enfant de 3 ans dans les Abruzzes avec des rapports très apaisés aux loups a convaincu l'auditoire et ses p**hotos étaient très saisissantes.

# Nichoirs à Écully : bonne nouvelle !

SAMEDI 17 JUIN 2017 LE PROGRÈS
ACTU LYON OUEST 21

ÉCULLY ENVIRONNEMENT

## Des nichoirs pour les oiseaux pendus dans les parcs du Vivier et du Malrochet

Le partenariat engagé avec la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) en 2011 pour préserver la biodiversité en ville vient d'être renouvelé pour la troisième fois et le dispositif va être étendu à deux nouveaux parcs : le Vivier et le Malrochet.

En 2011, Écully était la première commune de l'agglomération à signer une convention de partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO). Forte de ses nombreux espaces verts disséminés au cœur de la ville et des nombreux hectares du bois de Serres, l'opportunité de favoriser le retour de certaines espèces et le développement de la faune en milieu urbain s'était alors naturellement présentée.
Cette convention, déjà renouvelée deux fois pour trois ans, vient de l'être à nouveau. « Face au retour positif des Ecullois sur l'implantation de nichoirs dans nos parcs, nous avons étendu cette année le dispositif à deux autres sites verts : le parc du Malrochet et le Parc du Vivier, détaille l'adjoint au Développement durable, Érik Roizard. L'association doit d'abord réaliser un inventaire des espèces et identifier les besoins. Nous sommes réengagés pour trois ans avec comme prochaine perspective d'implanter des nichoirs dans le bois de Serres. C'est notre idée, que l'on souhaite concrétiser dans le cadre d'un partenariat avec les autres communes. »
L'implantation de nichoirs n'est que la partie émergée de l'iceberg. En effet, toute une démarche destinée à favoriser la réintroduction des oiseaux en ville – comme l'hirondelle de fenêtre, le bleuet ou encore le hanneton – vient accompagner le projet.
« Il s'agit d'une démarche globale, développe l'adjoint. Depuis le square Stengelin, premier site équipé, nos services veillent à planter des plantes mellifères, des essences à baies pour la nourriture des oiseaux et n'utilisent pas de produits phytosanitaires. »
Au-delà de ces actions concrètes, c'est toute une politique de sensibilisation qui est menée, notamment auprès des scolaires dans le cadre du projet nature. « On incite aussi les particuliers qui ont un bout de jardin à mettre des nichoirs chez eux, conclut Érik Roizard. On s'aperçoit que de plus en plus de gens s'engagent dans cette démarche. »

■ Sur les conseils de la LPO, ce sont les services municipaux des espaces verts qui procèdent à l'installation des nichoirs. À l'automne, de nouveaux nichoirs seront posés dans les parcs du Vivier et du Malrochet. Photo DR

**EN CHIFFRES**

▸ 14 : Le nombre de nichoirs installés depuis 2011 : trois au parc des Chênes, un au square Stengelin, deux au jardin de la Condamine, quatre dans le parc du centre culturel, deux dans le parc des Sources et deux autres au Pérollier.
▸ 3 000 : C'est en euros et par an le coût de l'opération que la Ville finance à la LPO. L'association fait des repérages réguliers pour suivre l'évolution des espèces et de leur reproduction et rédige des rapports.

PRATIQUE Tout savoir sur la préservation de la biodiversité en ville et comment agir : www.lpo.fr

Bonne nouvelle pour la biodiversité sur Ecully, les Amis du Bois de Serres, qui ont toujours soutenu ce projet, apprécient le renouvellement de ce dispositif, et son élargissement à deux nouveaux parcs. Nous encourageons l'ensemble des Ecullois à s'associent à cette initiative en adhérant au « Refuge LPO » : www.lpo.fr/refuges-particuliers/refuges-particuliers

## Calendrier 2017-2018

Samedi 9 septembre : journée des associations

Dimanche 15 oct : balade d'automne

Jeudi 1er février : assemblée générale
conférence

Dimanche 25 mars : nettoyage

Dimanche 3 juin : balade de printemps

## Renseignements et adhésions

www.amisduboisdeserres.org
contact@amisduboisdeserres.org